

N° 05/15 bis

RAPPORT de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat « Pour des passages piétons plus sûrs » déposé le 15 décembre 2014

Vallorbe, le 14 septembre 2015

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes, Lizzie Nirina, présidente, Sandrine Robadey et de MM Joël Jeanmonod, Jean-Philippe Dépraz, Alain Kolly, Olivier Ponnaz, rapporteur s'est réunie le 14 septembre pour examiner la réponse au postulat susmentionné.

Nous remercions Mme Sylviane Tharin, ainsi que MM Hervé Foretay et Christophe Schwerzmann pour leur présence, ainsi que pour les explications et réponses obtenues.

Suite au postulat déposé le 14 décembre 2014 et à la réponse de la Municipalité, le 20 août 2015, les municipaux présents nous indiquent les trois axes selon lesquels une étude de chaque passage piéton de la localité a été entreprise. Il s'agit de **l'éclairage, du marquage et de la visibilité**. Une note de 1 à 6, le 1 représentant le plus dangereux, leur a également été attribué. Un catalogue de l'ensemble des passages piétons de la Commune, réalisé par le service de la Sécurité Municipale, sert de base d'étude et de contrôle des réalisations projetées, soit amélioration, création ou suppression de certains passages.

Suite à la lecture de cette base de données, quelques passages piétons sont passés en revue, parmi ceux-ci :

1) Le passage piéton de la rue des Eterpaz, face à la station Migrol. Il en ressort un éclairage à améliorer, une surabondance de panneaux d'indication routière qui empêche une bonne visibilité de celui indiquant le passage piéton et un besoin de faire ralentir les automobilistes à l'approche de celui-ci. Il serait judicieux d'avancer le panneau indiquant ce passage au haut de la rue de Pontarlier.

2) Les passages piétons de la place de la Liberté, priorité de la Municipalité, tant pour le nombre que pour la dangerosité liée au manque d'éclairage et au manque de visibilité.

3) Le passage piéton au bas du « Chemin vert », sans doute un des plus utilisés de la Commune, mais qui pose un problème de visibilité dû au sens actuel de la circulation routière qui monte la rue de l'Horloge.

Au fur et à mesure des travaux projetés ou du degré de dangerosité, des améliorations seront prévues, soit par voie de préavis ou soit par voie de budget. Une somme, pour l'amélioration du marquage de certains passages, a été mise au budget 2016.

A la question de savoir s'il manque des passages piétons, nous avons évoqué la situation de la rue de Pontarlier, à l'arrivée des escaliers du Temple, où le passage piéton a été supprimé, il y a quelques années. Les constats sont que de nombreuses personnes traversent encore à cet endroit. Le passage sous route est régulièrement insalubre et à contre-sens du cheminement naturel que les piétons empruntent pour se rendre en direction de la place du Pont. Cette situation sera repensée lors de l'étude du quartier près de l'ancienne laiterie.

Un passage piéton sera créé à la hauteur de l'arrêt de bus du quartier du Trésit, pour répondre à la densification du quartier et suite au déplacement du panneau d'entrée de la localité quelques centaines de mètres en direction de la douane.

La commission émet quelques vœux de réalisation ou d'amélioration :

- Installer un éclairage dédié chaque fois que cela le nécessite.
- Créer un passage piéton à la rue de l'Orbe, au niveau du chemin du Battoir.
- Respecter le cheminement naturel pour chaque réalisation.

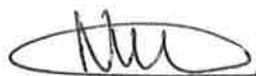
La commission n'est pas satisfaite de la situation actuelle de la traversée de la route cantonale au niveau de la route de Bellevue, au lieu-dit « Le Pontet ». La route du barrage étant utilisée par de nombreux randonneurs, cyclistes et l'arrêt CarPostal tout proche, nous demandons à la Municipalité de rencontrer à nouveau M. le Voyer de l'Etat, afin de trouver une solution visant à la sécurisation de cet endroit.

A l'unanimité de ses membres, la commission demande au Conseil communal de prendre acte de ce rapport, chargeant ainsi la Municipalité d'en suivre les recommandations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

La Présidente :



Lizie Nirina

Le Rapporteur :



Olivier Ponnaz